

MÉMOIRES DU XX^e SIÈCLE EN RÉGION RHÔNE-ALPES

APPEL À PROJETS 2012 - SESSION 1

La Région Rhône-Alpes et l'État, DRAC Rhône-Alpes, ont souhaité mettre en place conjointement le présent appel à projets, dont l'objectif est d'encourager les démarches de connaissance et de valorisation des mémoires du XX^e siècle en région Rhône-Alpes.

I. THÉMATIQUES

1. Mémoires des grands conflits du XX^e siècle

Le siècle qui vient de s'achever a été marqué par plusieurs grands conflits encore très présents dans le quotidien, notamment par leur dimension dramatique (événements tragiques, actes d'héroïsme, mémoires douloureuses, mémoires de la perte). Certains de ces événements se sont déroulés sur le territoire régional mais d'autres, parfois très loin des lieux de vie actuels des populations, continuent aussi à résonner à travers les mémoires de ceux qui les ont vécus et à travers les mémoires de leurs descendants. Au-delà de la dimension commémorative, les projets s'efforceront de valoriser ce qui fait sens aujourd'hui à travers le traitement de ces événements conflictuels. Le lien avec le territoire rhônalpin doit être avéré.

Les projets devront faire preuve d'une approche scientifique : qu'il s'agisse d'expositions, de publications, de rencontres ou autres, il conviendra de s'entourer d'un conseil scientifique ou d'un expert reconnu qui valide la démarche.

2. Mémoires des migrations

Faits historiques marquants pour l'histoire du XX^e siècle en Rhône-Alpes, les multiples mouvements de populations, des campagnes vers les villes puis par vagues migratoires successives, depuis les pays alpins et méditerranéens et enfin, avec les dernières décennies, des pays de l'Europe centrale, orientale et de l'Asie, donnent à la région une identité qui fait sa richesse et sa diversité. Ce sont ces mouvements migratoires depuis Rhône-Alpes mais aussi vers elle qui trouveront ici leur place au travers de projets ouverts, en s'efforçant d'éviter tout développement nostalgique et surtout toute tentation de repli identitaire.

Les projets présentés au titre de cette thématique devront faire l'objet d'un réel accompagnement scientifique permettant d'apporter un éclairage sur la compréhension des phénomènes migratoires. Les projets de simple collecte / restitution ne seront pas retenus. Les démarches comparatives, sur plusieurs territoires de la région, ou les approches qui s'intéressent aux mémoires croisées des migrations sur un territoire seront privilégiées.

3. Mémoires du travail

L'histoire du XXe siècle est aussi une histoire sociale marquée à la fois par la généralisation du salariat, notamment féminin et l'accroissement numérique des populations ouvrières urbaines dans le prolongement des révolutions industrielles du XIXe siècle.

Les projets présentés au titre de cette thématique s'attacheront à explorer les mémoires liées aux grandes industries régionales (mines, textile, sidérurgie, ...) ; un regard particulier pourra être porté sur des industries qui se sont fortement développées au XXe siècle (chimie, mécanique, électronique, ...), secteurs importants mais peu mis en valeur à ce jour. Dans tous les cas, l'accompagnement scientifique (sociologique, historique, ethnologique) sera une condition déterminante dans l'appréciation du projet.

4. Mémoires, langues et territoires en Rhône-Alpes

L'État et la Région souhaitent que soit abordée la question de la langue, langue régionale ou langue de l'immigration, comme lieu ou support de mémoire.

Au cours du XXe siècle, les langues régionales, qui étaient le mode d'expression usuel dans les sociétés rurales, sont entrées en déclin. La disparition de certaines pratiques langagières, les ruptures de transmission en font aujourd'hui un patrimoine envisagé sous l'angle de la conservation (archives orales, publications) ou de la revitalisation (apprentissage, chants...). Dans le même temps la mobilité des populations et l'arrivée de populations migrantes sur le territoire régional amènent de nouvelles langues parlées en public ou en privé, mais aussi des phénomènes de croisement linguistique qu'il convient de relever. La transmission ou l'absence de transmission de la langue de ses parents, sa place dans la mémoire familiale, mais aussi les rapports entre une langue liée à la migration et la langue du pays d'accueil sont autant de thèmes susceptibles de s'inscrire dans cet axe de l'appel à projets.

Dans tous les cas, c'est le lien avec un territoire particulier qui doit être interrogé, autant à travers la façon dont une langue façonne un territoire, via notamment la toponymie, que la façon dont la langue désormais patrimoine devient source d'enjeux politiques et sociaux pour un territoire donné.

Le projet devra s'inscrire dans une action culturelle ou patrimoniale et bénéficier d'un encadrement scientifique. Celui-ci fera le point sur les précédentes recherches effectuées sur le sujet.

II. CRITÈRES

- Le projet doit faire apparaître une démarche d'encadrement, soit par la présence d'une équipe scientifique confirmée, soit par la présence d'un comité scientifique, et revêtir une réelle dimension de valorisation culturelle,
- Il doit comporter une réalisation concrète (exposition, publication, édition, journées d'étude...) culturellement ouverte, de dimension régionale (pas de microprojet) et adaptée à des publics différenciés,
- Seront privilégiés les projets de mise en réseau entre plusieurs institutions ainsi que l'ouverture à d'autres territoires, notamment vers l'Europe,
- Le projet devra faire état des recherches de financement en cours et/ou des financements déjà acquis. Il ne pourra pas être recevable au titre de « l'appel à projet mémoires » s'il est déjà soutenu par d'autres financements émanant de l'État et de la Région. Le budget prévisionnel équilibré constituera un élément important d'appréciation de la faisabilité du projet.

ATTENTION :

- **Le soutien concerne des projets, non du fonctionnement permanent.**
- **Les dépenses d'investissement, notamment la construction de stèles et monuments, sont inéligibles.**

III. DOSSIER

1. Qui peut déposer un dossier ?

- les associations
- les collectivités territoriales
- les laboratoires et centres universitaires
- les comités d'entreprises et d'établissements pour leur action culturelle, dans le strict cadre des articles

R 432-11 et R 432-12 du Code du Travail

2. Composition du dossier

L'intégralité du dossier est à transmettre par voie électronique. Seul le courrier de demande de subvention doit nous parvenir par courrier postal, la signature originale étant requise. Tout dossier incomplet ou hors délai sera automatiquement refusé. Merci de vous assurer que toutes les pièces demandées nous ont été transmises.

À transmettre par courrier électronique à anne-lise.curcio@culture.gouv.fr et memoires@rhonealpes.fr

au format pdf (de préférence) ou Word, <u>en un seul document</u>	<input type="checkbox"/> un descriptif détaillé du projet, incluant une présentation des partenaires et le calendrier prévisionnel <input type="checkbox"/> le budget prévisionnel détaillé du projet, selon les modalités suivantes : - le budget doit être équilibré - la somme demandée doit apparaître en recettes sous une ligne unique « appel à projets mémoires du XXe siècle » - si le projet se déroule sur plus d'une année, il conviendra de distinguer le budget global et le budget de l'année en cours <input type="checkbox"/> une lettre de recommandation ou de soutien du (des) chercheur(s) impliqué(s) dans le projet, et/ou de la (des) structure(s) partenaire(s) <input type="checkbox"/> RIB et numéro de SIRET. Sans numéro de SIRET, aucune subvention ne pourra être attribuée <input type="checkbox"/> un budget prévisionnel annuel de structure détaillé et équilibré (pour une association) <input type="checkbox"/> statuts (pour une association) <input type="checkbox"/> délibération relative à la demande de subvention (pour une collectivité) <input type="checkbox"/> pour les structures ayant déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre de cet appel à projets, un bilan qualitatif et financier des actions réalisées
---	--

au format Excel	□ la fiche synthétique de candidature complétée, (document téléchargeable sur les sites www.rhonealpes.fr et www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/), à conserver impérativement au format Excel, sans changer la taille des cellules												
À transmettre par courrier postal													
	<p>□ Un courrier officiel de demande de subvention, daté et signé par l'autorité compétente (Président de l'association, exécutif de la collectivité...), précisant l'intitulé du projet et la somme demandée</p> <p>Ce courrier doit être transmis aux adresses suivantes :</p> <table data-bbox="358 636 1534 835"> <tr> <td>Région Rhône-Alpes</td> <td>Direction Régionale des Affaires Culturelles</td> </tr> <tr> <td>Direction de la culture</td> <td>Service de l'ethnologie</td> </tr> <tr> <td>Conseillère pour l'ethnologie</td> <td>Le Grenier d'Abondance</td> </tr> <tr> <td>Service Patrimoine et Arts plastiques</td> <td>6, quai St Vincent</td> </tr> <tr> <td>1, Esplanade François Mitterrand – CS 20033</td> <td>69283 – LYON CEDEX 01</td> </tr> <tr> <td>69269 LYON CEDEX 02 CEDEX</td> <td></td> </tr> </table>	Région Rhône-Alpes	Direction Régionale des Affaires Culturelles	Direction de la culture	Service de l'ethnologie	Conseillère pour l'ethnologie	Le Grenier d'Abondance	Service Patrimoine et Arts plastiques	6, quai St Vincent	1, Esplanade François Mitterrand – CS 20033	69283 – LYON CEDEX 01	69269 LYON CEDEX 02 CEDEX	
Région Rhône-Alpes	Direction Régionale des Affaires Culturelles												
Direction de la culture	Service de l'ethnologie												
Conseillère pour l'ethnologie	Le Grenier d'Abondance												
Service Patrimoine et Arts plastiques	6, quai St Vincent												
1, Esplanade François Mitterrand – CS 20033	69283 – LYON CEDEX 01												
69269 LYON CEDEX 02 CEDEX													

3. Délais

La date butoir d'envoi des dossiers est fixée au **mercredi 7 mars 2012**, dernier délai. Les réponses, positives ou négatives, seront données dans les deux mois qui suivent, dans le respect des procédures de l'État et de la Région.

Une seconde session aura lieu au deuxième semestre 2012 : merci de noter que les dossiers seront à renvoyer, au plus tard, pour le 24 août 2012.

ATTENTION : Tous les projets subventionnés dans le cadre de l'appel à projets « mémoires du XXe siècle » doivent faire apparaître **les logos de la Région et de la DRAC (Ministère de la Culture et de la Communication), quelle que soit l'institution attribuant la subvention.**

Contact pour toute demande d'information :

- Anne-Lise Curcio, DRAC Rhône-Alpes, Service Ethnologie : 04 72 00 44 27
- Service Patrimoine et Arts plastiques de la Région Rhône-Alpes : 04 26 73 40 41